



Réseau Sortir du nucléaire

Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 16 au 30 septembre 2023

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !
Envoyez un mail vide à rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org*

Les incidents

Orano Tricastin ESS publié le 20/09

<https://www.orano.group/fr/actus/nos-actualites-locales/actualites-tricastin/2023/septembre/non-conformite-de-3-futs-de-dechets-sur-une-aire-d-entreposage>
<https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualites-du-contrôle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/non-respect-d-une-regle-de-maitrise-de-la-criticite-sur-une-aire-d-entreposage>

Golfech ESS publié le 22/09

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-golfech/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-golfech/declaration-dun-ess-de-niveau-1-en-raison-de-la-detection-tardive-de-lindisponibilite-dune-voie-dun-circuit>

Tricastin ESS publié le 22/09

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-tricastin/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-tricastin/detection-tardive-dun-non-respect-de-la-conduite-a-tenir-prevue-par-les-regles-generales-dexploitation-du-reacteur-1>
<https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualites-du-contrôle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/indisponibilite-d-une-vanne-d-isollement-du-systeme-de-refroidissement-intermediaire>

St Alban ESS publié le 19/09

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-saint-alban-saint-maurice/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-saint-alban/non-respect-des-specifications-techniques-dexploitation-du-reacteur-ndeg1>
<https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualites-du-contrôle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/anomalie-de-reglage-du-seuil-d-arret-automatique-reacteur>

Framatome Romans-sur-Isère ESS publié le 26/09

<https://www.framatome.com/medias/framatome-romans-ecart-de-serrage-sur-conteneurs-de-transport-17976/?lang=fr>
<https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualites-du-contrôle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/non-respects-d-une-limite-reglementaire-pour-la-maitrise-du-risque-de-criticite>

Cruas ESS publié le 29/09/2023

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-cruas-meyssse/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-cruas-meyssse/non-respect-des-specifications-techniques-dexploitation-de-lunite-de-production-ndeg3>

Dampierre ESS publiée le 29/09/2023

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/declaration-dun-evenement-significatif-pour-la-surete-de-niveau-1-pour-non-respect-des-specifications-techniques-dexploitation-ste>

Dampierre ESS publié le 29/09/2023



Réseau Sortir du nucléaire

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/declaration-dun-evenement-significatif-pour-la-surete-de-niveau-1-relatif-au-non-respect-a-posteriori-de-la-conduite-a-tenir-prevue-par-les-regles-generales>

Gravelines : [Les évènements significatifs déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire en août-septembre 2023 \(niveau 0\)](#)

Publié le 26/09/2023

Ci-dessous, les évènements déclarés durant les mois d'août et septembre 2023.

5 évènements de sûreté de niveau 0 (...)

1 évènements de radioprotection de niveau 0 (...)

Dampierre : [synthèse des évènements déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire en juillet et août 2023 \(niveau 0\)](#)

Publié le 29/09/2023

En juillet et août, la centrale de Dampierre-en-Burly a déclaré 9 évènements significatifs de sûreté de niveau 0 (écarts) à l'autorité de sûreté nucléaire.

Les actus de l'ASN

[Petits réacteurs modulaires : pour la première fois, une revue conjointe a été réalisée par trois autorités de sûreté européennes sur des options de sûreté d'un projet de SMR](#)

Publié le 26/09/2023

Note d'information

L'ASN publie les enseignements tirés de la revue menée conjointement avec ses homologues finlandaise (STUK) et tchèque (SUJB) sur les options de sûreté du projet de réacteur NUWARD SMR [1], développé par une filiale d'EDF.

Cette évaluation conjointe, réalisée à l'initiative de l'ASN, a constitué une première au niveau européen. Elle a eu pour objectif d'examiner les options de sûreté sur certaines thématiques proposées pour la conception du réacteur NUWARD, notamment les objectifs et la démarche de sûreté, le recours à des systèmes passifs ainsi que l'intégration de deux réacteurs au sein d'une même installation.

Cet examen a conduit à l'identification, sur un cas concret, des avantages en matière de sûreté des petits réacteurs modulaires ainsi que des questions qu'ils peuvent soulever. Il a également permis la comparaison des différentes exigences, pratiques et expériences des trois régulateurs impliqués et l'identification d'opportunités d'évolution des réglementations et pratiques nationales. Pour sa part, **NUWARD dispose, à la suite de cet examen, d'éléments pour développer une conception plus standardisée.**

Le rapport de clôture de cette coopération multilatérale présente le programme et la méthode de travail adoptés, ainsi que les principaux enseignements.

Cette initiative conforte la position de l'ASN sur l'intérêt d'engager des coopérations multilatérales pour l'évaluation de projets de réacteurs suffisamment matures, dans un contexte international de standardisation.

Des discussions sont en cours afin de poursuivre, sur de nouvelles thématiques, la revue conjointe du projet de réacteur NUWARD, en l'élargissant à d'autres autorités de sûreté européennes.

En savoir plus :

[NUWARD SMR Joint Early Review - Pilot Phase Closure Report \(PDF - 744,79 Ko\)](#)

[1] NUWARD SMR est un concept d'unité de production d'électricité constituée par deux réacteurs nucléaires à eau sous pression de 170 MWe chacun. Ce projet appartient à la catégorie des petits réacteurs modulaires, désignés en anglais sous l'acronyme de SMR (Small Modular Reactors).

[Réacteur EPR de Flamanville : prochaines étapes de la procédure d'autorisation de mise en service](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Publié le 27/09/2023

L'ASN a clos le 15 septembre la consultation du public qu'elle avait engagée le 5 juin sur la demande d'autorisation de mise en service du réacteur EPR de Flamanville transmise par EDF. L'ASN analyse actuellement les commentaires recueillis au cours de cette consultation. L'ASN constituera, au terme de cette analyse, une synthèse des contributions de cette première consultation, qu'elle publiera sur son site Internet. Elle prendra en compte ces commentaires dans le cadre de la finalisation de l'instruction de la demande d'autorisation de mise en service.

Le projet de décision de l'ASN autorisant la mise en service du réacteur et précisant les prescriptions techniques à respecter pour son exploitation feront l'objet d'une nouvelle consultation du public avant le démarrage du réacteur. Afin de répondre à une préoccupation formulée dans les contributions du public lors de la première consultation, l'ASN joindra les avis de l'Autorité environnementale et des collectivités territoriales à cette seconde consultation du public.

L'ASN prendra position sur la demande d'autorisation de mise en service lorsque les résultats des essais du réacteur, visant à vérifier la conformité de l'installation à sa démonstration de sûreté, seront satisfaisants et que l'exploitant sera prêt à engager les opérations de démarrage. Cette autorisation est nécessaire pour le chargement du combustible dans le réacteur, qu'EDF prévoit au cours du premier trimestre 2024.

En savoir plus

- **Voir la page de la consultation :**

Consultation du 05/06/2023 au 15/09/2023

Centrale nucléaire EPR de Flamanville Réacteurs de 1600 MWe

[Mise à participation du public pour le projet de mise en service du réacteur EPR de Flamanville](#)

La consultation du public sur la demande de mise en service du réacteur EPR de Flamanville, avec mise à disposition de l'ensemble du dossier de demande, a lieu **du 5 juin au 15 septembre 2023** sur le site Internet de l'ASN.

[2023.06.39]

606 Contributions

- **Voir les avis de l'Autorité environnementale et des collectivités territoriales :**

Publié le 24/12/2021

ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

[Réacteur EPR de Flamanville - 22/12/2021](#)

Mise à jour de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation de mise en service

[Bernard Doroszczuk, président de l'ASN, s'est entretenu avec le directeur général de l'AIEA, Rafael Grossi](#)

Publié le 28/09/2023

(...)

Les sujets évoqués ont notamment concerné les enjeux d'anticipation des questions de sûreté par les autorités dans le contexte actuel de relance de l'énergie nucléaire au niveau mondial, et de la montée en puissance de nouvelles technologies. La réglementation des petits réacteurs modulaires (small modular reactor - SMR) et le projet de réforme du contrôle de la sûreté nucléaire en France ont également été abordés.

[Réunion bilatérale entre l'ASN et son homologue norvégienne \(DSA\)](#)

Publié le 28/09/2023

Les 19 et 20 septembre 2023, dans le cadre des relations bilatérales entre l'ASN et ses homologues à l'étranger, une délégation de l'ASN conduite par Géraldine Pina avec le soutien de Jean-Luc Lachaume, tous deux commissaires de l'ASN, a rencontré une délégation de la DSA, l'autorité de sûreté nucléaire norvégienne, présidée par son directeur général Per Strand.

Ce rendez-vous en Norvège a permis à la délégation de l'ASN de se rendre sur le site du réacteur de recherche de Kjeller de l'IFE, actuellement en cours de démantèlement.



Réseau Sortir du nucléaire

A l'occasion de cette réunion à Oslo, les deux délégations ont pu réaffirmer les liens qui les unissent depuis 2011. De nombreux sujets techniques tels que le démantèlement, la gestion des déchets radioactifs, les défis de la radioprotection liés aux nouvelles techniques émergeant dans le milieu médical, la mission de l'ASN concernant la recherche ou encore la préparation et la réponse aux situations d'urgence de la DSA, ont fait l'objet d'échanges constructifs. Plusieurs pistes de coopération à créer ou approfondir ont ainsi été identifiées pour l'avenir.

Les actus de l'IRSN

[Baromètre IRSN 2023 sur la perception des risques et de la sécurité par les Français](#)

18/09/2023

Le baromètre fait état d'un renforcement de l'opinion favorable des français pour l'énergie nucléaire et de leur exigence d'un haut niveau de sûreté nucléaire : « les exploitants des sites nucléaires doivent protéger leurs installations de tous les risques, même ceux jugés très improbables ». La confiance des Français dans les institutions scientifiques reste toujours élevée.

[Inauguration du laboratoire LATAC](#)

21/09/2023

L'IRSN crée une **plateforme de haute technologie pour l'analyse des échantillons environnementaux**. L'une des missions fondamentales de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire est d'assurer une surveillance permanente de la radioactivité sur l'ensemble du territoire français afin de s'assurer que les échantillons ne sont pas d'une radioactivité supérieure à la normale, de déterminer l'impact radiologique des installations industrielles et médicales ou encore de détecter toute élévation anormale de radioactivité.

Cette veille radiologique repose à la fois sur des **mesures en temps réel réalisées par les 440 sondes du réseau Téléray et sur le prélèvement de plus de 6000 échantillons chaque année** : eau, végétaux, sédiments, filtres aérosols ou encore aliments. Ces échantillons sont ensuite analysés dans les laboratoires situés sur les sites d'Orsay (91) et du Vésinet (78) de l'Institut. Ces laboratoires servent à mesurer la radioactivité dans tous types d'échantillons, que ce soit pour, mesurer la radioactivité autour des centrales nucléaires ou mener des études environnementales.

C'est pourquoi, pour remplir au mieux sa mission de « vigie » de la radioactivité sur le territoire français, au service du Public, l'IRSN a décidé de créer une nouvelle plateforme d'analyses de 600 m² sur son site du Vésinet (78). (...)

[Bilan 2022 des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants en France : une exposition qui augmente mais reste inférieure à la période pré-Covid](#)

28/09/2023

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) publie son bilan annuel de la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, une mission réglementaire de l'Institut. Le rapport présente les résultats de la surveillance de l'exposition externe et interne de ces travailleurs.

L'établissement de ce bilan 2022 permet de mettre en évidence les tendances d'évolution des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants après la crise sanitaire due à la COVID-19. Le bilan a été établi à partir des données de la surveillance dosimétrique des travailleurs enregistrées dans le Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants ([SISERI](#)), dont la gestion est confiée par la Direction générale du Travail à l'IRSN.

Téléchargez :

- [le bilan 2022 des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants en France](#)
- [l'infographie des chiffres clés](#)
- [le communiqué de presse](#)

(...)



Réseau Sortir du nucléaire

Les actus d'EDF

Bugey :

[CLI publique le 25 septembre](#)

Publié le 20/09/2023

La prochaine réunion publique de la Commission Locale d'Information (CLI) se tiendra le lundi 25 septembre à 18h au Centre International de Rencontres de Saint-Vulbas.

A cette occasion, la centrale nucléaire du Bugey présentera l'avancement de son programme industriel ainsi que sa gestion de la ressource en eau, avec le bilan de l'été 2023. L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) présentera le retour d'expérience de l'été 2022 et les contrôles réalisés sur les 4^e visites décennales.

Tous les habitants du périmètre particulier d'intervention sont conviés à y participer. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

[Essais de requalification de matériels entraînant la création d'un panache de vapeur d'eau](#)

Publié le 25/09/2023

La centrale nucléaire du Bugey abrite une installation unique en Europe : un banc d'essai appelé « le banc MISTRAL* ». Le banc Mistral est une reproduction d'une tour aéroréfrigérante à échelle réduite, servant à tester la performance des équipements présents dans les tours aéroréfrigérantes. La fonction de ces équipements est d'augmenter la surface d'échange entre l'eau, à refroidir, et l'air créé par le tirage naturel des tours.

Après des travaux de maintenance et de rénovation réalisés sur le banc MISTRAL depuis 2022, des essais de requalification démarreront à compter du 26 septembre et se dérouleront, en journée, jusqu'à fin décembre 2023. Ces contrôles sont réalisés afin de s'assurer du bon fonctionnement du banc avant sa remise en service prévue en 2024.

Durant ces essais, la vapeur d'eau non-radioactive, s'échappant du banc, entraînera un panache visible à proximité de la centrale.

* MISTRAL : Moyen d'Investigation des Systèmes Thermiques des Réfrigérants Atmosphériques en région Lyonnaise

Cattenom :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 18/09/2023

[Registres radiochimiques du mois d'août](#)

Cruas :

[Contrôles mensuels des rejets de Cruas-Meysse](#)

Publié le 20/09/2023

[Registre rejets chimiques 08 23](#)

[Registre rejets radioactifs 08 23](#)

Dampierre :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 18/09/2023

[Registre rejets chimiques août 2023](#)

[Registre rejets radioactifs août 2023](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Golfech :

[Bruits audibles autour de la centrale](#)

Publié le 20/09/2023

Ce jeudi 21 septembre, entre 6h et 14h, sont planifiés des contrôles de manœuvrabilité des soupapes, situées dans la partie non nucléaire de l'unité de production n°2 de la centrale.

Ces contrôles réglementaires n'ont aucun impact sur l'environnement. Ils sont susceptibles de générer des bruits qui pourraient être entendus par les habitants des communes situées à proximité de la centrale ainsi que par les automobilistes.

Gravelines :

[Production : retour sur les activités de maintenance estivales](#)

Publié le 26/09/2023

Cet été, 4 arrêts d'unités se sont chevauchés à la centrale nucléaire de Gravelines. Les réacteurs n°1 et 6 passaient leur visite partielle, le réacteur n°5 s'est chargé en combustible neuf tandis que le réacteur n°2 a poursuivi sa visite décennale avec en ligne de mire les opérations de requalification (épreuve hydraulique primaire et épreuve de l'enceinte de confinement) qui permettront, après avis favorable de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, d'exploiter ces unités pour 10 années supplémentaires. Retour sur ces activités estivales.

[J'te dis watt n°21 - septembre 2023](#)

Publié le 26/09/2023

Découvrez le [J'te dis watt n°21 - septembre 2023](#)

- Production : retour sur les activités de maintenance de estivale
- [ENTRETIEN] - La centrale nucléaire de Gravelines recrute
- Sternes pierregarin : une nouvelle plateforme pour accueillir la colonie
- Courir pour la bonne cause

Tricastin :

[Contrôles mensuels des rejets - Tricastin](#)

Publié le 18/09/2023

[Registre rejets chimiques Tricastin août 2023](#)

[Registre rejets radioactifs Tricastin août 2023](#)

Creys-Malville

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 18/09/2023

[Registre rejets radioactifs août 2023](#)

[Registre rejets chimiques août 2023](#)

Les actus d'Orano et Framatome

[Point de situation sur les événements au Niger](#)

Dans le contexte de fermeture continue du principal corridor d'approvisionnement du Niger et en raison de l'amenuisement de ses stocks de produits chimiques, SOMAÏR, seule société minière en cours d'exploitation, a mis en place un aménagement progressif de l'organisation du travail en anticipant ses activités de maintenance.



Réseau Sortir du nucléaire

Ces dispositions permettront d'atténuer l'impact actuel des difficultés logistiques et la reprise de la production dans des conditions optimales dès que la situation le permettra.

Par ailleurs, le projet de réaménagement de COMINAK continue conformément aux engagements du groupe et au planning. Concernant le projet IMOURAREN, les études et activités se poursuivent normalement.

La sûreté et la sécurité des personnels ainsi que la préservation de l'environnement demeurent la priorité du groupe.

En lien permanent avec les collaborateurs sur place, la direction d'Orano continue de suivre la situation avec la plus grande attention.

Les actus de l'Andra

[Découvrez Le Mag de l'Andra de Septembre](#)

Retrouvez un panorama complet de l'actualité de l'Agence et de ses centres dans le numéro de Septembre du Mag de l'Andra, le magazine mensuel d'information sur la gestion des déchets radioactifs.

[Au sommaire de ce numéro de Septembre :](#)

- Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage : un défi technique, une aventure humaine
- Dimanche 24 septembre : journée portes ouvertes de l'Andra
- Centraco, maillon essentiel de la chaîne de gestion des déchets radioactifs
- Entrer du bon pied dans le monde professionnel
- Maxime Robira : portrait d'un producteur devenu "spécificateur"
- Les appels à projets artistiques au cœur du troisième ouvrage de la collection Mémoire
- Chantier 4 : une prolongation en vue
- Un laser au service de Cigéo
- « Sans liberté de création, il n'existe pas d'épanouissement possible » - Interview de Thierry Taton, fondateur et président d'IPC 50

D'autres sujets sont à découvrir à travers les différentes rubriques du [Mag](#) (En bref, Autres regards, Grandes questions, Décryptages...)

[Baromètre IRSN 2023 : la perception des Français sur les déchets radioactifs](#)

Lundi 18 septembre 2023

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) vient de publier son baromètre 2023 sur la perception des risques et de la sécurité par les Français. Il présente les évolutions de cette perception selon quatre grands axes : les préoccupations actuelles des Français, leur regard sur la science et l'expertise, leur perception des situations à risque et leur opinion sur l'énergie nucléaire et la sûreté. La perception des déchets radioactifs et leur gestion est évaluée à plusieurs reprises. Le point sur quelques résultats.

Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

PALUEL

[Reconnexion de l'unité de production n°3](#)

Publié le 16/09/2023

Samedi 16 septembre, vers 18h, l'unité de production n°3 de la centrale nucléaire de Paluel a été mise à l'arrêt, en toute sûreté.

Cet arrêt, d'une courte durée, est planifié pour permettre de réaliser des interventions de maintenance sur des équipements situés en salle des machines, dans la partie non nucléaire des installations.



Réseau Sortir du nucléaire

Mise à jour du 18 septembre 2023 :

Lundi 18 septembre 2023, vers 3h, l'unité de production n°3 a été reconnectée, en toute sûreté, au réseau électrique national.

Elle avait été mise à l'arrêt de façon planifiée samedi 16 septembre à 18h, afin de réaliser des interventions de maintenance sur des équipements situés en salle des machines, dans la partie non nucléaire des installations.

L'ensemble des unités de production sont en fonctionnement et connectées au réseau électrique national.

NOGENT

[Mise à l'arrêt de l'unité de production n°2](#)

Publié le 19/09/2023

Dans la nuit du lundi 18 au mardi 19 septembre, l'unité de production n°2 de la centrale de Nogent sur Seine a été mise à l'arrêt afin de procéder à une opération de maintenance sur un matériel attendant au bâtiment réacteur.

L'unité de production n°1 est en fonctionnement et connectée au réseau électrique national.

GRAVELINES

[Actualités de l'unité de production n°6](#)

Lundi 25 septembre 2023 à 5h16, l'unité de production n°6 a été déconnectée du réseau d'électricité en toute sûreté par nos équipes d'exploitation suite à la détection d'une fuite d'huile (fyrquel) sur un organe de régulation de la turbine, situé en partie non nucléaire de l'installation.

La totalité du produit déversé a été circonscrite avec les kits de protection et les opérations de nettoyage sont en cours.

Les équipes du site procèdent aux contrôles et interventions qui permettront de redémarrer l'unité de production n°6 dans les meilleurs délais.

Cet arrêt n'a pas d'incidence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement.

L'unité de production n°6 a été reconnectée au réseau d'électricité ce mardi 26 septembre 2023 à 1h40.

Elle avait été mise à l'arrêt en toute sûreté lundi 25 septembre 2023, pour permettre à nos équipes d'intervenir sur un organe de régulation de la turbine, situé en partie non nucléaire de l'installation.

Les unités de production n°4 et 5 sont en fonctionnement à disposition du réseau ;

L'unité de production n°3 est à l'arrêt pour simple rechargement ;

L'unité de production n°2 est à l'arrêt pour visite décennale ;

L'unité de production n°1 est à l'arrêt pour visite partielle.

CATTENOM

[Actualité de l'unité de production n°3](#)

Publié le 27/09/2023

Ce mercredi 27 septembre 2023, vers 16h, l'unité de production n°3 de la centrale de Cattenom a été déconnectée du réseau électrique à la suite du **déclenchement des mécanismes de protection de la turbine**.

Les équipes d'exploitation de la centrale procèdent actuellement aux contrôles afin d'en préciser la cause et engager les opérations de remontée en puissance du réacteur, en toute sûreté.

Les unités de production n°1, 2 et 4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau d'électricité.

Publié le 28/09/2023 :

Jeudi 28 septembre 2023, vers 9h30, l'unité de production n°3 de la centrale de Cattenom a été reconnectée au réseau électrique. Elle avait été déconnectée le mercredi 27 septembre à la suite du déclenchement des mécanismes de protection de la turbine.

Les investigations menées ont mis en avant un **défaut sur la ligne à haute tension permettant d'acheminer l'électricité sur le réseau**. Les équipes de la centrale ont procédé aux contrôles nécessaires et l'unité de production n°3 alimente à nouveau le réseau électrique.



Réseau Sortir du nucléaire

[Actualité de l'unité de production n°1](#)

Publié le 30/09/2023

Dans la nuit du vendredi 29 septembre au samedi 30 septembre 2023, les équipes de la centrale nucléaire de Cattenom ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°1.

Cet arrêt a été planifié afin de permettre aux équipes de la centrale, au titre du **respect de nos règles d'exploitation**, d'effectuer des **contrôles et réparations sur un caisson électrique**, situé en dehors de la zone nucléaire.

Les unités de production n°2, 3 et 4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique

Les arrêts de réacteurs programmés et les redémarrages

CRUAS

[Arrêt programmé de l'unité de production n°3](#)

Publié le 16/09/2023

Les équipes de la centrale nucléaire EDF de Cruas Meysse ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°3, samedi 16 septembre 2023 à 0h11. Cet arrêt programmé pour simple rechargement permettra de renouveler un tiers du combustible et de réaliser des opérations de maintenance. En complément des 1800 salariés permanents de la centrale, une trentaine d'entreprises partenaires sera mobilisée durant cet arrêt.

L'unité de production n°1 est actuellement en arrêt programmé pour maintenance. Les unités de production n°2 et 4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique national.

[Arrêt programmé de l'unité de production n°2](#)

Publié le 23/09/2023

Les équipes de la centrale nucléaire EDF de Cruas-Meysses ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°2, samedi 23 septembre 2023 à 00h05. Cet arrêt programmé pour visite partielle permettra de renouveler un quart du combustible et de réaliser des opérations de maintenance. En complément des 1 800 salariés permanents de la centrale, une trentaine d'entreprises partenaires sera mobilisée durant cet arrêt.

Les unités de production n°1 et n°3 sont actuellement en arrêt programmé pour maintenance. L'unité de production n°4 est en fonctionnement et alimente le réseau électrique national.

GRAVELINES

[Mise à l'arrêt programmée de l'unité de production N°3](#)

Publié le 16/09/2023

L'unité de production n°3 de la centrale de Gravelines a été mise à l'arrêt pour simple rechargement du combustible ce samedi 16 septembre 2023 à 00h00.

Cet arrêt permettra de renouveler un quart des assemblages combustible et de procéder à quelques opérations de maintenance dont, par exemple, des travaux de robinetterie, chaudronnerie et mécanique au niveau du circuit primaire.

Les unités de production n°4 et 6 sont en fonctionnement, à disposition du réseau d'électricité,

L'unité de production n°5 est en cours de redémarrage à la suite de son arrêt pour simple rechargement,

L'unité de production n°1 est à l'arrêt pour visite partielle,

L'unité de production n°2 est à l'arrêt pour sa quatrième visite décennale.

[L'unité de production n°5 est reconnectée au réseau électrique](#)

Publié le 19/09/2023

L'unité de production n°5 a été reconnectée au réseau électrique ce samedi 16 septembre à 2h00.



Réseau Sortir du nucléaire

Elle avait été mise à l'arrêt le 28 juillet dernier pour procéder au renouvellement d'un quart des assemblages combustible et à quelques opérations de maintenance dont, par exemple, des travaux de robinetterie et de chaudronnerie au niveau du circuit secondaire.

Les unités de production n°4 et 6 sont en fonctionnement, à disposition du réseau d'électricité.

L'unité de production n°3 est à l'arrêt pour simple rechargement.

L'unité de production n°1 est à l'arrêt pour visite partielle.

L'unité de production n°2 est à l'arrêt pour sa quatrième visite décennale.

TRICASTIN

[Arrêt de l'unité de production n°1 pour maintenance programmée](#)

Publié le 16/09/2023

Le 16 septembre 2023, les équipes de la centrale nucléaire de Tricastin ont mis à l'arrêt l'unité de production n°1 pour réaliser sa maintenance programmée de type « visite partielle ».

Les salariés EDF et partenaires industriels seront mobilisés pour effectuer plus de 7 500 activités de maintenance et de contrôle en zone nucléaire et en salle des machines. Parmi les chantiers notables : le pont de manutention dans le bâtiment réacteurs sera vérifié, des travaux seront réalisés, en salle des machines sur la turbine et de nombreux travaux de robinetterie auront lieu. Un quart du combustible contenu dans le réacteur sera remplacé.

Cet arrêt intégrera **65 modifications dont la moitié dites de « phase B » qui s'inscrivent dans le cadre du 4e examen périodique du réacteur.**

Les unités de production n° 2, 3 et 4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique.

[L'unité de production n°3 est reconnectée au réseau électrique](#)

Publié le 16/09/2023

L'unité de production n°3 est reconnectée au réseau électrique L'unité de production n°3 de la centrale EDF de Tricastin a été reconnectée au réseau électrique national en toute sûreté le 14 septembre 2023, après son arrêt programmé pour maintenance.

Les équipes de la centrale avaient procédé à sa mise à l'arrêt le 15 juillet 2023, dans le cadre de son arrêt pour simple rechargement. Cet arrêt a permis de renouveler une partie de son combustible et de réaliser des opérations de contrôle et de maintenance de matériels.

Les unités de production n° 2, 3 et 4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique national.

L'unité n°1 est en arrêt pour maintenance programmée.

[Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 3](#)

ASN - Publié le 20/09/2023

Le réacteur 3 de la centrale nucléaire du Tricastin a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible le 15 juillet 2023 pour atteindre à nouveau sa puissance nominale le 19 septembre 2023.

(...)

Pendant cet arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à une inspection à caractère inopiné qui s'est déroulée le 17 août 2023. Cette inspection a porté sur les conditions de réalisation et de surveillance des travaux, de sécurité et de radioprotection sur plusieurs chantiers.

Durant l'arrêt, deux événements significatifs relatifs à la sûreté ont été déclarés dont un de niveau 1 sur l'échelle IN ES. L'événement de niveau 1 est relatif au non-respect d'une prescription particulière des règles générales d'exploitation.

(...)

[Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 2](#)

ASN - Publié le 26/09/2023

Le réacteur 2 de la centrale nucléaire du Tricastin a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible le 25 mai 2023 pour atteindre à nouveau sa puissance nominale le 10 septembre 2023.

(...)



Réseau Sortir du nucléaire

Pendant cet arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à deux inspections à caractère inopiné, les 28 juin et 11 juillet 2023 et une inspection annoncée, le 17 août 2023. Ces trois inspections portaient sur le respect des exigences en matière de qualité des activités de maintenance, de sûreté, de radioprotection et de protection de l'environnement.

Durant l'arrêt, quatre événements significatifs relatifs à la sûreté et un relatif à l'environnement ont été déclarés, tous classés au niveau 0 de l'échelle INES.

(...)

DAMPIERRE

[Actualité de l'unité de production n°3](#)

Publié le 22/09/2023

L'unité de production n°3 mise à l'arrêt pour réaliser sa 4ème visite décennale

Samedi 23 septembre, l'unité de production n°3 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a été mise à l'arrêt pour sa 4ème visite décennale. Cet arrêt est exceptionnel, notamment par son volume d'activités : près de 17 000 activités sont planifiées.

Cette visite décennale comprend des modifications, des opérations de maintenance, des contrôles et essais sur l'installation au regard des référentiels de sûreté les plus récents. Elle constitue également une étape déterminante pour obtenir l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) quant à la poursuite d'exploitation de l'unité de production, pour 10 années supplémentaires.

Parmi les chantiers prévus, les 3 examens réglementaires propres à chaque une visite décennale : l'épreuve hydraulique du circuit primaire et l'épreuve de l'enceinte de confinement du bâtiment réacteur, qui seront soumis à une pression d'examen permettant de tester leur résistance, ainsi que l'inspection approfondie de la cuve du réacteur à l'aide d'une machine d'inspection, qui permettra de vérifier sa résistance et son intégrité.

2 000 partenaires industriels supplémentaires, professionnels du nucléaire, sont attendus sur le site pour réaliser les activités auprès des équipes de la centrale.

Cette visite décennale des 40 ans, la troisième réalisée à la centrale nucléaire de Dampierre, permettra de renforcer le niveau de sûreté de l'unité de production n°3, pour atteindre celui des réacteurs de dernière génération.

SAINT-ALBAN

[Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 1](#)

ASN - Publié le 26/09/2023

Le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Saint-Alban a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible le 24 février 2023 pour atteindre à nouveau sa puissance nominale le 17 septembre 2023.

(...)

Pendant cet arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à 6 inspections, dont 4 à caractère inopiné, qui se sont déroulées les 31 mars, 13 avril, 2 mai, 12 mai, 13 juin et 28 juillet 2023. Ces inspections ont permis d'examiner les conditions de réalisation et de surveillance des travaux, de sécurité et de radioprotection sur plusieurs chantiers.

Durant l'arrêt, 14 événements significatifs ont été déclarés, dix relatifs à la sûreté et quatre relatifs à la radioprotection, dont un de niveau 1 sur l'échelle INES. L'évènement de niveau 1 est relatif à une anomalie de réglage du seuil d'arrêt automatique réacteur par haut flux des chaînes de mesure du flux neutronique de niveau source.

(...)

NOGENT

[Mise à l'arrêt programmée de l'unité de production n°1](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Publié le 23/09/2023

Samedi 23 septembre 2023, à 00h, l'unité de production n°1 de la centrale de Nogent-sur-Seine a été mise à l'arrêt dans le cadre d'un arrêt programmé. Durant cette visite partielle de plusieurs mois, un tiers du combustible nucléaire sera renouvelé et plusieurs opérations de maintenance sont prévues sur le circuit primaire (ex : visites et contrôles sur plusieurs circuits, remplacement de tubes guides de grappes ...) et secondaire (ex : visite complète et remplacement du rotor du groupe turbo-alternateur, épreuve hydraulique du circuit secondaire...).

Le remplacement préventif complet de tuyauteries du circuit d'injection de sécurité (RIS) sera également effectué, conformément à la stratégie du Groupe EDF pour le traitement du phénomène de corrosion sous contrainte (CSC).

L'unité de production n°2 est, quant à elle, à l'arrêt afin de procéder à une opération de maintenance sur un matériel attendant au bâtiment réacteur.

CHINON

[Actualité de l'unité de production n°2](#)

Publié le 29/09/2023

L'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Chinon est de retour sur le réseau national d'électricité

Le lundi 25 septembre, vers 00h30, l'unité de production n°2 de la centrale de Chinon a été reconnectée au réseau électrique national. Elle était en arrêt programmé dans le cadre de son arrêt pour simple rechargement depuis le 4 août dernier.

Plus de 800 intervenants se sont mobilisés pour réaliser près de 4000 opérations de contrôles et de maintenance ainsi que le renouvellement d'un tiers du combustible.

L'unité de production n°1 est en arrêt programmé dans le cadre de sa 4ème visite décennale depuis le 7 février dernier.

Les unités de production n°3 et 4 sont connectées au réseau d'électricité.

GOLFECH

[L'unité de production n°2 reconnectée au réseau électrique](#)

Publié le 30/09/2023

Vendredi 29 septembre, à 16h33, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Golfech a été reconnectée au réseau électrique et atteindra sa pleine puissance dans quelques jours.

Elle avait été mise à l'arrêt le 27 mars 2023, dans le cadre de son programme annuel de maintenance.

Les salariés EDF et partenaires industriels se sont mobilisés pour mener près de 9 000 activités de maintenance et de contrôle.

En parallèle, et conformément à la stratégie d'EDF dans le cadre du traitement de l'affaire de corrosion sous contrainte, les équipes ont procédé à titre préventif à la **découpe et au remplacement complet de tuyauteries du circuit d'injection de sécurité du réacteur (RIS)***.

L'unité de production n°1 est à l'arrêt dans le cadre de sa 3ème visite décennale (VD3).

*Il s'agit d'un système de secours conçu pour assurer le refroidissement du réacteur. Il permet d'injecter dans le circuit primaire de l'eau contenant du bore à forte pression, évitant la reprise de la réaction en chaîne.



Réseau Sortir du nucléaire

Les consultations du public en cours

[Projets de décisions de l'ASN modifiant les décisions relatives aux prélèvements et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire](#)

Consultation du 14/09/2023 au 15/10/2023

Centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire Réacteurs de 1300 MWe

Les rejets et les prélèvements d'eau de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire sont actuellement réglementés par les deux décisions suivantes :

- la décision n°2014-DC-0414 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 janvier 2014 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 127 et n° 128 exploitées par Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) dans les communes de Belleville-sur-Loire et Sury-près-Léré (décision « limites »)¹
- la décision n°2014-DC-0413 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 janvier 2014 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 127 et n° 128 exploitées par Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) dans les communes de Belleville-sur-Loire et Sury-près-Léré (décision « modalités »)²

L'ASN a reçu le 30 avril 2018 une demande de modification des prescriptions en vigueur déposée par EDF.

Les principaux enjeux associés aux demandes formulées par EDF concernent :

- la prescription de limites relatives aux rejets des substances chimiques issues de la mise en œuvre du traitement biocide à la monochloramine : cela concerne les rejets de sodium, de chlorures, d'ammonium, de nitrates et nitrites, d'halogène organique adsorbable (AOX) et de chlore résiduel total (CRT). La mise en œuvre de ce traitement s'inscrit dans le cadre des prescriptions de la décision n° 2016-DC-0578 de l'ASN relative à la prévention des risques résultant de la dispersion de micro-organismes pathogènes (légionelles et amibes) par les tours aérorefrigérantes des centrales nucléaires ;
- la prescription d'une limite pour le rejet d'une nouvelle substance issue de la mise en œuvre d'un traitement antitartre des circuits de refroidissement des condenseurs (antitartre organique) qui permet de limiter l'encrassement des installations, ce qui est favorable à leur performance mais également à la prévention de la formation de colonies de micro-organismes pathogènes ;
- l'augmentation de la limite annuelle en tritium dans les effluents liquides en cohérence avec le retour d'expérience du fonctionnement des réacteurs et l'objectif de privilégier les rejets sous forme liquide par rapport aux rejets gazeux en tritium en raison de l'incidence radiologique plus importante des rejets sous forme gazeuse ;
- la réduction des limites de rejet en cuivre et zinc, après que les condenseurs équipés de tubes en laiton auront été remplacés.

Cette demande a été soumise à évaluation environnementale en raison du projet de création d'une installation de traitement contre la prolifération des micro-organismes pathogènes sur la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire et de l'augmentation significative de certaines limites associées à la mise en œuvre de ce traitement. Le dossier de demande de modification d'EDF a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 13 décembre 2020 au 28 janvier 2021.

À la suite de son instruction, l'ASN considère que les deux décisions réglementant les rejets et les prélèvements d'eau de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire doivent être modifiées. Les modifications des limites de rejets demandées par EDF ont fait l'objet d'une évaluation de leur incidence sur l'environnement et la santé humaine. **Cette évaluation conclut à l'acceptabilité des demandes formulées par EDF. L'instruction de l'ASN a conduit également à limiter autant que possible les augmentations de limites de rejets et à réduire certaines d'entre elles.**



Réseau Sortir du nucléaire

Les nouvelles prescriptions figurent dans deux projets de décision définissant respectivement les limites de rejet dans l'environnement et les modalités de prélèvement et consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance dans l'environnement.

Les projets de décision sont soumis à la consultation du public en application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement qui fixe les conditions et modalités de participation du public à l'élaboration des décisions individuelles ayant une incidence sur l'environnement.

[1] <https://www.asn.fr/l-asn-reglemente/bulletin-officiel-de-l-asn/installations-nucleaires/decisions-individuelles/decision-n-2014-dc-0414-de-l-asn-du-16-janvier-2014>

[2] <https://www.asn.fr/l-asn-reglemente/bulletin-officiel-de-l-asn/installations-nucleaires/decisions-individuelles/decision-n-2014-dc-0413-de-l-asn-du-16-janvier-2014>

[projet décision modificative limites BEL 2023.pdf \(PDF - 289.81 ko\)](#)

[projet décision modificative modalités BEL 2023.pdf \(PDF - 300.18 ko\)](#)

Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 21/09/2023

Centrale nucléaire **EPR de Flamanville** Réacteurs de 1600 MWe - EDF

[Essais de démarrage – Levée des préalables en vue de l'engagement de la phase d'essais de requalification d'ensemble \(ERE23\)](#)

[INSSN-CAE-2023-0161.pdf \(PDF - 197.96 Ko\)](#)

les inspecteurs attirent votre attention sur le reste à faire important en amont de la mise en service et notamment au cours de la phase d'essais dite de « préparation au chargement ». De nombreuses activités, identifiées initialement comme préalables à la phase de requalification d'ensemble, ont été reportées faute de temps à une phase d'essais postérieure. (...) les nombreux reports conduisent à mettre en tension la phase d'essais suivante.

Cette situation fragilise la phase de requalification d'ensemble en privant, par exemple, l'installation de certaines redondances matérielles indispensables à la conduite des essais en cas de fortuits.

Par ailleurs, les inspecteurs considèrent que des informations complémentaires doivent être apportées ou que des actions doivent être mises en œuvre sur plusieurs points formalisés dans les demandes ci-dessous.

Inspection du 21/09/2023

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Séisme](#)

[INSSN-CAE-2023-0185.pdf \(PDF - 449.40 Ko\)](#)

Inspection du 20/09/2023

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Pérennité de la qualification aux conditions accidentelles](#)

[INSSN-CAE-2023-0179.pdf \(PDF - 244.54 Ko\)](#)

Inspection du 14/09/2023

Services centraux Framatome

[Contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires \(ESPN\)](#)

[INSNP-DEP-2023-0244.pdf \(PDF - 417.54 Ko\)](#)

Inspection du 14/09/2023

Centrale nucléaire de **Saint-Laurent-des-Eaux** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Maîtrise de la réactivité](#)



Réseau Sortir du nucléaire

[INSSN-OLS-2023-0754.pdf \(PDF - 353.24 Ko \)](#)

Inspection du 13/09/2023
Centrale nucléaire de **Penly** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Transports des substances radioactives](#)

[INSSN-CAE-2023-0214.pdf \(PDF - 133.86 Ko \)](#)

Inspection du 13/09/2023
Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Radioprotection – intervention en zone](#)

[INSSN-BDX-2023-0029.pdf \(PDF - 190.64 Ko \)](#)

Inspection du 12/09/2023
Centrale nucléaire du **Bugey (Réacteur 1)** Installation en démantèlement - EDF

[LT3g- Conception et construction](#)

[INSSN-LYO-2023-0539.pdf \(PDF - 257.71 Ko \)](#)

Cette nouvelle station d'entreposage des effluents comprend deux fonctions distinctes :

Une fonction de collecte, de filtration et d'entreposage des effluents faiblement actifs avant le rejet au fleuve Rhône ;

Une fonction de collecte et d'entreposage des effluents fortement actifs avant évacuation en citerne pour traitement dans un centre spécialisé.

Inspection du 11/09/2023
Installation d'irradiation **POSÉIDON** Utilisation de substances radioactives - CEA

[Visite générale](#)

[INSSN-OLS-2023-0809.pdf \(PDF - 295.74 Ko \)](#)

Inspection du 11/09/2023
Base chaude opérationnelle du Tricastin (BCOT) Maintenance nucléaire - EDF
Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (Fleur) Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) Usine - Orano Cycle

Installation TU 5 et W Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Laboratoires d'analyses du Tricastin (Atlas) Analyses physico-chimiques et radiochimiques - Orano Cycle

Parc d'entreposage P35 Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Parcs uranifères du Tricastin Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Usine Georges Besse de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse Transformation de substances radioactives - Eurodif

Usine Georges Besse II de séparation des isotopes de l'uranium par centrifugation Transformation de substances radioactives - SET

Usines Orano Chimie Enrichissement de fluoration de l'uranium Transformation de substances radioactives - Comurhex

[Expédition depuis une INB](#)

[INSSN-LYO-2023-0528 LDS.pdf \(PDF - 528.79 Ko \)](#)

Inspection du 08/09/2023
Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Matériels nécessaire et utiles à la gestion d'un accident grave ou d'un accident du domaine complémentaire](#)

[INSSN-BDX-2023-0047.pdf \(PDF - 185.12 Ko \)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 07/09/2023

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Management de la sûreté](#)

[INSSN-LYO-2023-0918.pdf \(PDF - 234.20 Ko \)](#)

Inspection du 06/09/2023

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Prévention, détection et traitement du risque de fraude](#)

[INSSN-LIL-2023-0353.pdf \(PDF - 208.38 Ko \)](#)

Inspection du 06/09/2023

Centrale nucléaire du **Tricastin** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Maîtrise des configurations des circuits \(consignations, lignages et condamnations administratives\)](#)

[INSSN-2023-LYO-0471.pdf \(PDF - 686.98 Ko \)](#)

Inspection du 30/08/2023

Centrale nucléaire de **Chinon B** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Arrêt pour simple rechargement du réacteur n°2](#)

[INSSN-OLS-2023-0705.pdf \(PDF - 483.05 Ko \)](#)

Inspection du 30/08/2023

Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Contrôle-commande.](#)

[INSSN-BDX-2023-0049.pdf \(PDF - 142.58 Ko \)](#)

Inspection du 29/08/2023

Usine Georges Besse II de séparation des isotopes de l'uranium par centrifugation Transformation de substances radioactives - SET

[Fonctions support dont alimentations électriques et fluides](#)

[INSSN-LYO-2023-0500 .pdf \(PDF - 224.42 Ko \)](#)

Inspection du 17/08/2023

Centrale nucléaire du **Tricastin** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[R.5.9 Inspections de chantier – ASR du réacteur 3](#)

[INSSN-LYO-2023-0444.pdf \(PDF - 506.70 Ko \)](#)

Inspection du 10/08/2023

Centrale nucléaire de **Chooz B** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Respect des engagements](#)

[INSSN-CHA-2023-0248.pdf \(PDF - 208.30 Ko \)](#)

Inspection du 19/07/2023

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Systèmes auxiliaires – source froide](#)

[INSSN-OLS-2023-0731.pdf \(PDF - 379.31 Ko \)](#)

Inspection du 06/07/2023 au 13/07/2023

Centrale nucléaire de **Fessenheim** Réacteurs en attente de démantèlement - EDF

[Prélèvements, recherche de radionucléides artificiels. Conformité aux dossiers de déclaration de modification](#)

[INSSN-STR-2023-0819.pdf \(PDF - 231.18 Ko \)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Ces contrôles avaient pour but d'établir par sondage un état des lieux de la présence ou non de radionucléides artificiels sur le site du CNPE de Fessenheim postérieurement à l'évacuation du combustible et avant la phase de démantèlement des installations.

(...)

Pour l'ensemble des dix échantillons prélevés, les analyses réalisées en spectrométrie gamma ont indiqué la présence de traces de radionucléides artificiels. (...) L'analyse en spectrométrie gamma de cet échantillon indique la présence de Cobalt 60 avec une activité mesurée à environ 1700 Bq/kgMS alors que pour les autres échantillons l'activité mesurée oscille entre 3 et 300 Bq/kgMS

Inspection du 28/06/2023

Centrale nucléaire du **Tricastin** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[R.5.9 Chantiers de maintenance – Arrêt du réacteur 2](#)

[INSSN-LYO-2023-0446.pdf \(PDF - 480.46 Ko \)](#)

Inspection du 12/06/2023

Procédé Installation de recherche en démantèlement - CEA

Support Installation de traitement des effluents et d'entreposage de déchets en démantèlement - CEA

Déchets

[INSSN-OLS-2023-0779.pdf \(PDF - 314.91 Ko \)](#)

les inspecteurs ont constaté des écarts au référentiel de l'exploitant qui ont entraîné la déclaration de deux événements significatifs à la suite de l'inspection. Cela concerne le non-respect des zones d'entreposage au sein des deux INB et la présence de matériel électrique à proximité de ces zones, ce qui n'est pas permis par le référentiel de l'exploitant. (...) Les inspecteurs rappellent l'importance du respect de ces dispositions qui contribuent notamment à la maîtrise du risque incendie.

Par ailleurs, la gestion des inventaires ou des zonages opérationnels déchets sont à améliorer afin de mieux maîtriser les conditions d'entreposage et les flux de déchets.

Enfin, une demande (II.5) est formulée concernant divers écarts constatés sur le terrain (étiquetage, condition d'entreposage). Des actions relatives à chaque constat sont attendues.

Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-CAE-2023-051063](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2023 d'octroi d'un sursis à la requalification complète du circuit primaire principal (CPP) du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Penly (INB n° 140)

[Décision n° 2023-DC-0768](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 5 septembre 2023 **fixant des modalités particulières de prélèvement d'eau et de rejet d'effluents liquides** pour l'exploitation du site électronucléaire de **Chooz** et modifiant la décision n° 2009-DC-0164 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 novembre 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 139, n° 144 et n° 163 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Chooz (département des Ardennes)

[Décision n° CODEP-CAE-2023-050338](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 septembre 2023 relative au **projet d'exploitation d'une infrastructure d'entreposage du couvercle de cuve initial de Flamanville 3** dans son emballage **et de deux emballages de tubes guides de grappes (TGG)** irradiés issus des réacteurs n°1 et 2 de **Flamanville**, sur la centrale nucléaire de Flamanville, après examen au cas par cas, en application du IV de l'article R. 122-3 du code de l'environnement *le projet de bâtiment d'entreposage mutualisé (BEM) a pour objectif d'entreposer le couvercle initial de cuve de Flamanville 3 et les tubes guides de grappes issus des réacteurs n°1 et 2 de Flamanville qui*



Réseau Sortir du nucléaire

seront conditionnés en emballage lors de prochaines campagnes de remplacement, sur la centrale nucléaire de Flamanville ;le projet relève de la catégorie « Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation » de la rubrique 1 du tableau annexé à l'article R. 122 -2 du code de l'environnement ;le projet se situe à **proximité des zones Natura 2000** « Anse de Vauville », « Massif dunaire de Héauville à Vauville », « Landes et dunes de la Hague », « Banc et récifs de Surtainville », « Littoral ouest du Cotentin de Saint Germain sur Ay au Rozel », « Dunes de Biville » et « Les vertes fosses-Cap du Rozel » ;

- **le projet présente des impacts potentiels sur l'environnement** ;

- cependant, le projet se situe sur l'emprise de la centrale nucléaire de Flamanville, sur une **zone déjà artificialisée** en lieu et place d'une « base vie » ;

- le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur la radioprotection du public, et **l'organisation mise en place** par la centrale nucléaire de Flamanville **permet d'assurer l'absence d'effet négatif** du projet pour l'environnement ;

- compte tenu des caractéristiques du projet, des enjeux environnementaux liés à sa localisation et de ses impacts potentiels, **le projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale**,

[Décision n° CODEP-LYO-2023-049023](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 septembre 2023 d'octroi d'un **sursis à la requalification périodique de quatre équipements sous pression nucléaire** du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** (INB n° 111)

[Décision n° CODEP-DCN-2023-048056](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 septembre 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable le réacteur n°1 de la centrale du Tricastin** (INB n° 87), les éléments ayant conduit à l'autorisation de sa mise en service et ses modalités d'exploitation autorisées

[Décision CODEP-DRC-2023-029915](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 septembre 2023 portant **dérogation à la décision no 2015-DC-0532** de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 novembre 2015 **relative au rapport de sûreté des installations nucléaires de base**, concernant l'établissement **Melox**, installation nucléaire de base no 151

L'exploitant a remis à l'ASN le rapport de conclusions du réexamen périodique (RCR) de son installation le 20 septembre 2021. Ce rapport est en cours d'instruction par l'ASN et son appui technique l'IRSN.

La décision de l'ASN du 17 novembre 2015 relative au rapport de sûreté des installations nucléaires de base impose qu'une mise à jour de ce rapport soit déposée deux ans après l'échéance de remise du RCR, soit le 20 septembre 2023 pour l'INB 151.

Afin de pouvoir intégrer certaines conclusions qui seront tirées de l'instruction technique du réexamen périodique de cette installation par l'ASN, l'exploitant a demandé un report d'échéance au 20 septembre 2024 pour la remise du rapport de sûreté mis à jour.

[Décision n° CODEP-OLS-2023-053466](#) du Président de l'ASN du 28 septembre 2023 autorisant la **modification de manière notable des modalités d'exploitation** autorisées du **Laboratoire d'essais des combustibles irradiés (LECI)** (INB n° 50)

[Décision CODEP-CLG-2023-053281](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 septembre 2023 modifiant la décision CODEP-CLG-2019-019672 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 portant **délégation de signature aux agents**

[Décision CODEP-CLG-2023-053280](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 septembre 2023 portant **nomination et cessation de fonction** à l'Autorité de sûreté nucléaire



Réseau Sortir du nucléaire

[Décision n° CODEP-DCN-2023-015237](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire 29 septembre autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées des centrales nucléaires de **Paluel** (INB n° 103, n° 104, n° 114 et n° 115), **Flamanville** (INB n° 108 et n° 109) et **Saint Alban** (INB n° 119 et n° 120)

Les avis de l'ASN

[Avis no 2023-AV-0421](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 juin 2023 sur le projet de décret **prescrivant à la société Électricité de France de procéder aux opérations de démantèlement** de l'installation nucléaire de base n° 162, dénommée « **EL4-D, installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d'Arrée-EL 4** », implantée sur le site des monts d'Arrée, sur le territoire de la commune de Loqueffret (département du Finistère) et modifiant le décret no 96-978 du 31 octobre 1996 autorisant la création de cette installation. (Brennilis)

Sur Légifrance

[Décret n° 2023-898 du 26 septembre 2023](#) prescrivant à la société Électricité de France de procéder aux opérations de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 162, dénommée « EL4-D, installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d'Arrée-EL 4 », implantée sur le site des monts d'Arrée, sur le territoire de la commune de Loqueffret (département du Finistère) et modifiant le décret n° 96-978 du 31 octobre 1996 autorisant la création de cette installation

Les avis de l'Autorité environnementale

N°dossier Ae : 2023-55

21 septembre 2023

[Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le démantèlement de l'INB n°39 Masurca à Saint-Paul-lès-Durance](#) (13 – Cadarache)

Pour l'Ae, les principaux risques liés au projet sont l'exposition des habitants et des milieux naturels aux rejets radioactifs et la gestion du sodium. La gestion des déchets générés par le démantèlement, conjointement avec celui d'autres installations du centre de Cadarache et celle des éléments de sodium constituent le principal enjeu environnemental. S'y ajoute un enjeu particulier de complète information du public notamment s'agissant du devenir de la source neutronique de démarrage

N° AE-CERFA : F-028-23-C-0143

Pétitionnaire ou maître d'ouvrage : CNPE Penly

Nom et formulaire du dossier : [Construction de 3 parkings sur le centre nucléaire de production d'électricité de Penly à Petit Caux \(76\)](#)

Décision du 26 septembre 2023 (*) :

[NON](#)

Les avis de l'IRSN publiés en septembre 2023

EPR de Flamanville – Instruction complémentaire relative au risque d'explosion interne au système de traitement des effluents gazeux et au risque de dilution homogène à la suite de la rupture d'un tube d'échangeur RIS-RA.

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)